



MAIRIE
D'OUVEILLAN
11590

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

28 juin 2017

Etaient présents : G. CRIBAILLET - B.VIVEN - M.HIREL - B.CALVEL - N. BABOU - G. ANTILLER - H.GAUBERT
- D. THION – H. SARRIO - L. DE LA PALLIERE

Formant la majorité des membres en exercice :

Absents avec procuration : JB. RENOUARD - D. TAILLADES

Absents sans procuration : PP. CALLEGARIN - A. CABOULET - C. DECOURT- R. MOURET - M.GUILHAUMOU

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

Il nomme H. GAUBERT, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2017

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2017 est soumis au vote.

12 pour

2 – Délibérations à prendre

N° 46 – Demande de subvention Maison des Associations auprès de M. le Sénateur, Roland COURTEAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la Maison des Associations ; il propose de solliciter une subvention auprès de la réserve parlementaire de M. le Sénateur Roland COURTEAU. Il est procédé au vote.

12 pour

N° 47 – Charte d'engagement « Canal du Midi »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la charte d'engagement proposée par le Préfet de Région.

Les différents acteurs publics et privés partagent l'intérêt de construire une relation de partenariat qui réponde aux nécessités de préservation et de mise en valeur du Canal du Midi. Monsieur le Maire propose d'adhérer à la Charte. Il est procédé au vote.

12 pour

N° 48 – Charte des ATSEM

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte des ATSEM de la commune d'Ouveillan. Il est procédé au vote.

12 pour

N° 49 – SYADEN –Transmission des données communales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine portant sur l'éclairage public de la commune. Le SYADEN propose un service de Diagnostic en éclairage public pilote dont les modalités ont été fixées par délibération n°2013-23 du Comité Syndical, en date du 27 juin 2013. Il est procédé au vote.

12 pour

N° 50 – DM n° 1

Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice 2017 approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 5 avril 2017. Considérant que des frais d'études et d'insertions ont été mandatés sur les exercices antérieurs, il est de notre devoir de les impacter sur le chapitre 21. Il s'agira d'une opération d'ordre patrimoniale (041). Considérant que ces opérations font partie de la qualité comptable, elles doivent être comptabilisées avant le 31/12/2017. Monsieur le Maire propose alors la décision modificative budgétaire n° 1. Il est procédé au vote.

12 pour

N° 51 – Tarif de la cantine municipale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à ce jour la commune refacture le repas à 3,45 €. Suite à l'augmentation opérée par le SIVOM Narbonne Rural, le coût du repas est désormais à 3,60 €. La commune souhaite que la refacturation des repas reste à prix coûtant pour les familles. Il est procédé au vote.

12 pour

QUESTIONS DIVERSES : -----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 14

OUVEILLAN, le 4 juillet 2017

Le Maire,



G. CRIBAILLET